Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Table des matières

INTRODUCTION 3

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025 4

A. Environnement macroéconomique 2024 4

B. Les finances locales en 2024 5

II. Les résultats du budget annexe TEOM : la prégnance de l'influence des éléments extérieurs 7

A. Historique des résultats 7

B. CA 2024 7

C. Un déficit structurel : les causes 8

D. Évolution de l'épargne 9

E. État de la dette 9

III. Les orientations budgétaires 2025 du budget annexe TEOM 11

A. Inscriptions budgétaires 2025 11

B. Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2025 13

C. Prospective 2025 à 2027 14

D. Les enjeux et perspectives 2025 14

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.
Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.
Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

–de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
–d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
–d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme :

–des données sur le contexte budgétaire ;
–l'environnement économique local et national ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

–le contexte financier ;
–les orientations budgétaires de l'État concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
–la situation financière de la collectivité ;
–les perspectives pour l'année à venir.

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025

Le rapport permettant la tenue du débat d'orientations budgétaires étant rédigé dans une grande période d'incertitude liée à l'absence de loi de finances pour l'année 2025, les éléments de contexte sont susceptibles d'être modifiés.

A. Environnement macroéconomique 2024

L'économie française enregistrerait une croissance d'environ 1 % en moyenne annuel en fonction des projections sur la 1ère moitié de 2024.la consommation a globalement été faible sur le 1er semestre. Le pouvoir d'achat ayant cru significativement, le taux d'épargne est en hausse. En raison d'exportations plus dynamiques, la croissance du PIB pourrait légèrement dépassée 1%.

Le taux de chômage continue à être bas (7.3 % à mi-année) au regard de son historique compte tenu du rythme de création d'emploi par l'économie. La pression inflationniste se détend. En outre, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2%.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Les notes de conjoncture de fin d'année traduisent un ralentissement de l'activité après l'embellie liée notamment aux jeux olympiques et paralympiques. L'instabilité politique laisse présager une situation morose pour la fin de l'année qui pourrait se poursuivre sur le 1er semestre 2025.
L'évolution du PIB pour l'année 2024 serait établie à 1.1 % (avec une stabilité pour le dernier trimestre 2024). L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste à 0.5 % lié, outre le contexte politique français, à un risque géopolitique et commercial via une augmentation des prix de l'énergie ou une détérioration du commerce mondial si les Etats-Unis s'engagent rapidement dans un politique de hausse des tarifs douaniers. En l'état actuel, la consommation des ménages constituerait le principal soutien à la croissance. Enfin, la Banque de France estime une croissance à 0.9 % pour 2025 selon ses dernières projections.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

B. Les finances locales en 2024

Retour sur l'année 2023 : le bloc communal voyait son autofinancement s'améliorer. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6.2 % (inflation à 4.9 %) portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou les dépenses d'action sociale. En parallèle les recettes ont bénéficié d'une forte revalorisation des bases fiscales mais d'une baisse conséquente des droits de mutation. Ainsi l'épargne brute est globalement en recul sauf sur le bloc communal. Les dépenses d'investissement sont restées dynamiques financées par un recours modéré à l'endettement et un prélèvement sur leur trésorerie.

L'année 2024 ressemblera vraisemblablement beaucoup à 2023 mais de façon plus homogène au sein des collectivités locales avec notamment un autofinancement en baisse.
Les recettes de fonctionnement progresseraient de 2.3 %. Cependant elles ne suffiraient pas à compenser la hausse des dépense en raison de l'évolution moins marquée de la revalorisation des bases des taxes foncières et un produit de TVA perçu bien inférieur à ce qui était anticipé dans la loi de finances pour 2024 (+ 1.3 % contre +4.5 % dans la PLF et 3.2 % dans le pacte de stabilité), conséquence du ralentissement de la dynamique des prix.

Les dépenses de fonctionnement subiraient une hausse de 4.4 % portée principalement par :

- Les charges à caractère général en raison de l'impact de la crise inflationniste qui perdure dans une certaine mesure,
- Les dépenses de personnel liées à l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de l'attribution de 5 points à tous les agents au 1er janvier 2024.

En outre, les intérêts de la dette marquent une nette progression conséquence de la forte hausse des taux depuis 2022 et de l'accélération de la dette.

La dynamique des investissements est maintenue, à deux ans de la fin du mandat, avec une progression de + de 7%. Cependant, à la suite de ce qui est décrit plus haut, l'épargne brute des collectivités dans leur ensemble se contracterait de 8.7 %, atteignant le même niveau que 2018 (à 2 ans également de la fin du mandat), mais l'épargne nette ne financerait que 26 % des investissements hors dette (soit 12 points de moins qu'en 2018.)

Les dépenses seront financées par des subventions et du FCTVA. Mais le recours à l'emprunt, qui représentera 30 %, est en progression de 17.9 %. De ce fait, l'endettement de l'exercice serait positif à hauteur de 5.8 milliards d'euros et l'encours de la dette progresserait de 2.8 %. Rapporté au PIB, son poids restera cependant limité à 7.2 %.

Enfin, les collectivités continueront à utiliser leur fonds de roulement entrainant une contraction de leur trésorerie de 8 milliards d'euros.

Focus sur les EPCI à fiscalité propre :

En 2023, l'épargne brute des GFP est restée dynamique à la faveur des recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées. En 2024, les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute serait en repli (-3.5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de +9.3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de la dette serait nécessaire à hauteur de 0.9 milliard d'euros ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0.5 milliard d'euros.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale

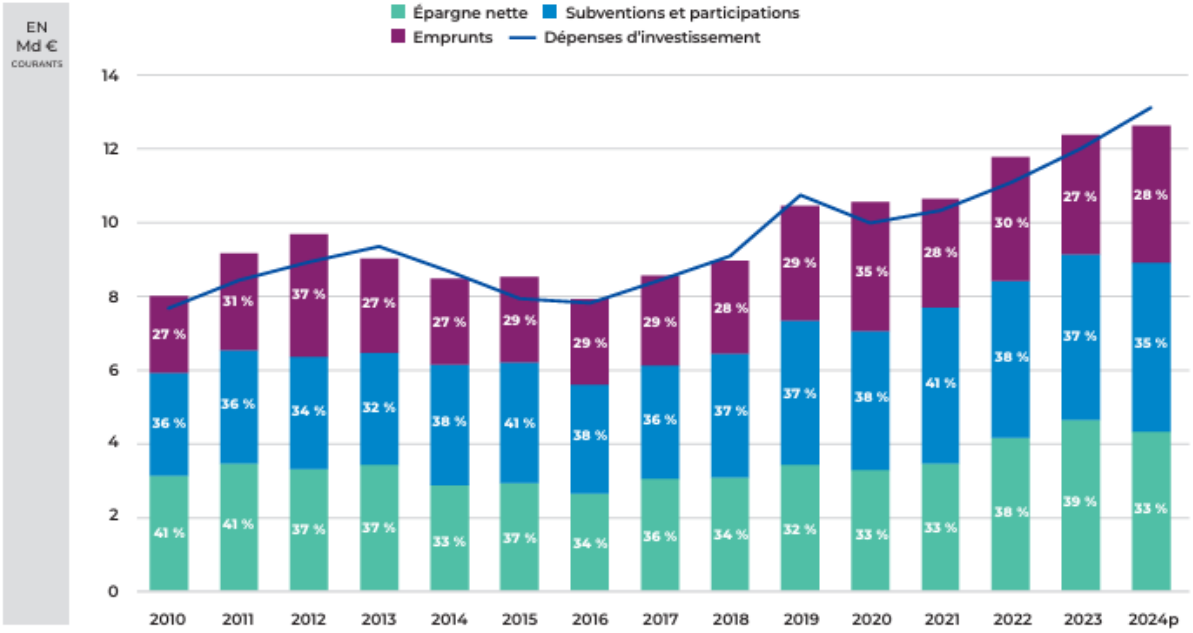

Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le projet de loi de finances 2025 et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ayant donné lieu à une motion de censure du gouvernement en place, une loi spéciale permettant à l'État de consommer les crédits inscrits au budget précédent et de lever l'impôt a été prise dans l'attente de la constitution du nouveau gouvernement et de nouveaux projets de lois de finances.

En l'état les propositions du 1er PLF ont été retenus malgré tout dans la préparation budgétaire afin d'anticiper les impacts éventuels d'une loi de finances arrivant à la fin du 1er trimestre 2025.

Elles étaient les suivantes :

Les contraintes pesant sur le budget de l'État au titre de sa dette incitent à mettre en place une solidarité dans l'effort consenti pour réduire le déficit public. Les collectivités territoriales seraient sollicitées au titre d'un prélèvement sur leurs recettes pour certaines d'entre elles. Mais d'autres mécanismes sont mis en place.

En outre, les montants de fraction TVA dus en raison des réformes fiscales de ces dernières années seraient gelés. L'État profitant seul de la dynamique éventuelle. Il en serait de même de la DGF.

Le fonds vert quant à lui serait ramené un milliard d'euros contre 2.5 cette année.

Enfin, un décret prévoit une augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 3 points passant de 31.65 % à 34.65 % et ce pendant 4 années consécutives. En revanche, si les 3 jours de carence ont été abandonnés pour les fonctionnaires, la diminution à 90 % du traitement de base de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie a bien été actée.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

II. Les résultats du budget annexe TEOM : la prégnance de l'influence des éléments extérieurs

A. Historique des résultats

	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 343 068 €	5 499 505 €	6 140 525 €	7 287 907 €	7 304 212 €	8 288 650 €
RECETTES	5 660 346 €	6 143 080 €	5 994 052 €	6 747 319 €	7 649 890 €	8 096 900 €
RESULTAT	317 278 €	643 576 €	-146 473 €	-540 589 €	345 678 €	-191 750 €
soit % des recettes	5,61%	10,48%	-2,44%	-8,01%	4,52%	-2,37%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 126 270 €	1 262 554 €	977 644 €	1 885 992 €	2 155 549 €	1 775 494 €
RECETTES	1 618 722 €	768 198 €	807 648 €	2 225 693 €	890 861 €	2 793 330 €
RESULTAT	492 452 €	-494 357 €	-169 996 €	339 701 €	-1 264 688 €	1 017 836 €
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT CUMULE	1 290 810 €	1 934 385 €	1 477 908 €	937 319 €	1 282 997 €	899 496 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT CUMULE	1 322 950 €	828 594 €	658 598 €	998 299 €	-266 389 €	751 446 €

B. CA 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2023	2024	
FONCTIONNEMENT		CA 2023	BUDGETE	CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 073 829 €	2 490 588 €	2 416 776 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 752 749 €	3 002 004 €	2 945 783 €
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 000 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 280 €	860 500 €	658 140 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 905 023 €	2 312 686 €	2 231 253 €
66	CHARGES FINANCIERES	11 770 €	33 951 €	33 845 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 216 €	3 000 €	400 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 344 €	2 453 €	2 453 €
TOTAL DEPENSES		**7 304 212 €**	**8 735 182 €**	**8 288 650 €**
002	EXCEDENT REPORTE		662 997 €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	83 873 €	30 000 €	73 803 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	38 128 €	50 900 €	49 012 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES	388 410 €	520 600 €	485 401 €
731	IMPOTS ET TAXES	6 266 910 €	6 508 768 €	6 545 927 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		954 917 €	911 486 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	830 964 €	7 000 €	4 599 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 €		24 998 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	41 604 €		1 675 €
TOTAL RECETTES		**7 649 890 €**	**8 735 182 €**	**8 096 900 €**
RESULTAT		**345 678 €**	**- €**	**- 191 750 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023	2024	
INVESTISSEMENT		CA 2023	BUDGETE 2024	CA 2024
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		266 389,13	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	38 127,66	50 900,00	49 012,11
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		53 000,00	47 779,86
13	SUBVENTIONS		4 918,56	4 918,56
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	313 244,77	334 600,00	334 454,97
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 010,16	133 438,66	74 263,08
204	SUBVENTION EQUI. VERSEES		22 500,00	9 927,39
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 023 350,68	1 177 921,39	342 373,62
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	687 815,26	1 422 292,65	912 764,44
27	AUTRES IMMOB FINANCIERES			
TOTAL DEPENSES		**2 155 548,53 €**	**3 465 960,39 €**	**1 775 494,03 €**
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			
021	VIREMENT DE SECTION A SECTION		30 000,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 280,17	860 500,00	658 140,20
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		53 000,00	47 779,86
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	313 523,72	1 121 153,91	861 831,57
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 056,96	162 908,00	25 578,00
16	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 238 398,48	1 200 000,00
TOTAL RECETTES		**890 860,85 €**	**3 465 960,39 €**	**2 793 329,63 €**
RESULTAT		**- 1 264 687,68 €**	**- €**	**1 017 835,60 €**

L'année 2024 a été caractérisée en dépenses par :

- La mise en place du barriérage avec les déchèteries de Sauzé-Vaussais et Mougon ainsi que l'ouverture de la déchèterie de Lezay (également équipée).
    - → Baisse de 40 tonnes des encombrants d'août 2024 par rapport à août 2023, soit - 10%.
- Le début du déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets entrainant :
    - L'achat de 2 260 composteurs, la distribution à 624 foyers, l'installation de 5 composteurs de quartiers et 26 écoles équipées (chiffre arrêté au 01/10/2024),
    - Le soutien à l'achat de 43 broyeurs pour un montant total de 7 275 €,
    - Le commencement en octobre du service de broyage à domicile.

Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter une diminution des subventions versées par CITEO liée à une baisse importante du tri des papiers de plus de 20% en 2023 et des cartons déclarés et livrés.

En investissement, une enveloppe de 100 000 € a été dédiée à la mise en conformité des déchèteries. Un véhicule a été livré en 2024.

C. Un déficit structurel : les causes

Les dépenses engagées depuis 2 ans pour réduire la production de déchets et en valoriser le maximum ne portent pas encore leurs fruits sur le niveau des dépenses de fonctionnement. En outre, l'augmentation du coût du SMITED (+ 287 924 € en 2024), et alors même que les tonnages diminuent, fausse les efforts réalisés par la collectivité.

De plus, les cours de revente de matériaux ne sont pas remontés et n'ont jamais atteint les niveaux historiques post-covid. Enfin, de manière globale, les subventions de projets ont régressé.

Sur le budget annexe TEOM, la hausse des charges n'est pas compensée par le niveau des ressources, malgré une évolution positive des bases fiscales en 2024.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

À cause de l'instabilité des recettes, les résultats positifs antérieurs ne permettent pas à ce budget d'absorber l'augmentation des coûts de traitement, ni de répondre aux enjeux, notamment réglementaires, concernant les conditions de travail des agents, les normes des ICPE, la baisse des déchets, l'augmentation de leur valorisation et la généralisation du tri à la source des biodéchets.

En 2024, la reprise des résultats a permis de faire face aux premières dépenses supplémentaires prévues et aux baisses de recettes liées à la fluctuation du marché. Cependant, il est clairement observé une diminution de l'excédent avec un report de fonctionnement en 2025 qui ne s'élève plus qu'à 471 247 € (en 2024, l'excédent reporté était de 662 997 €).

D. Évolution de l'épargne

Exercice 2024	15004-TEOM
Dépenses réelles de fonctionnement (hors écriture de cessions)	7 630 510 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de cessions)	8 047 888 €
CAF Brute	417 378 €
% CAF brute / recettes F	5,19%
Remboursement capital emprunts (hors caution)	334 455 €
CAF Nette	**82 923 €**
Population INSEE	48915
Population DGF	51206

Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions) comptes 1641 inclus	1 678 702 €

Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions et remboursement du capital des emprunts)	1 344 247 €

	Encours de la dette (CRD) au 31/12/2024	CAF brute	Capacité de désendettement
Budget TEOM	2 045 750,95 €	417 377,63 €	4,90

- Si < 8 ans : Zone verte
- Si < 11 ans : Zone médiane (jaune)
- Si < 15 ans : zone orange
- Si > 15 ans : zone rouge

E. État de la dette

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

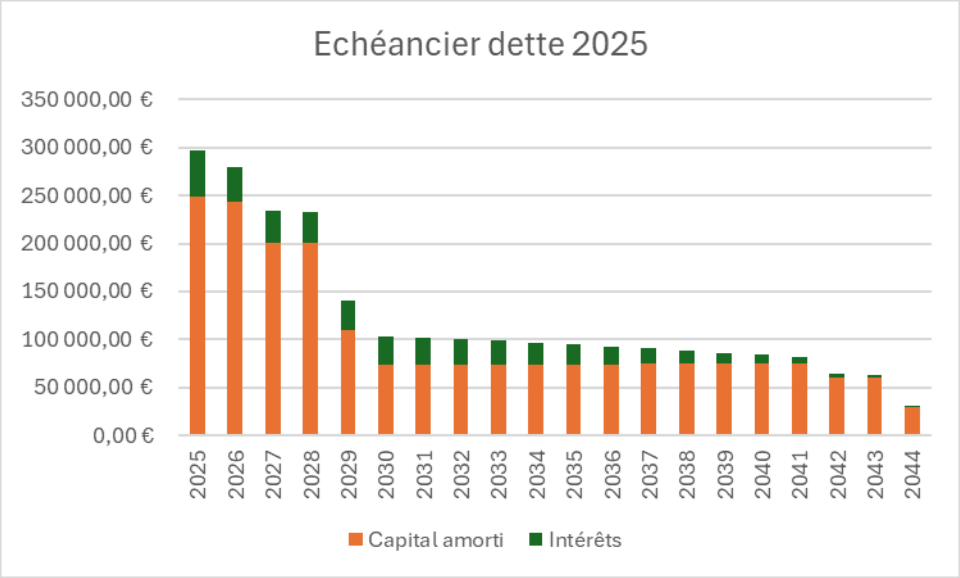

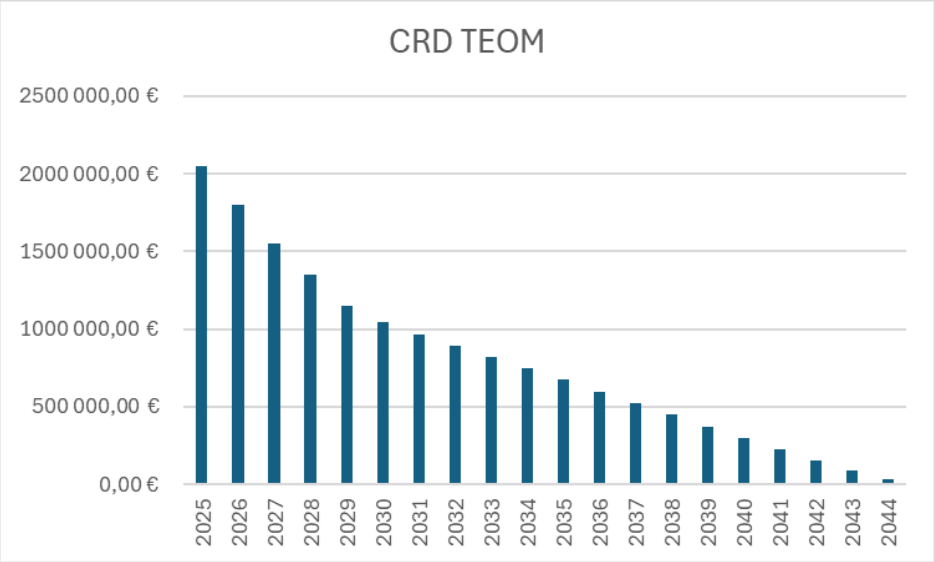

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

III. Les orientations budgétaires 2025 du budget annexe TEOM

A. Inscriptions budgétaires 2025

Au regard des projections actuelles, la section de fonctionnement du budget annexe TEOM ferait apparaître un déficit d'environ 965 000 € pour l'exercice 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2025	OBSERVATIONS
FONCTIONNEMENT		TOTAL	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 625 000 €	Inscription sans connaissance actuelle coût Unitri / loc engins ISDI (+ 108 K€)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 005 000 €	GVT = hausse cotisation CNRACL
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	909 000 €	Liés aux investissements (dont nouveaux véhicules lourds)
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 680 000 €	Augmentation tarifs SMITED (+ 420 K€)
66	CHARGES FINANCIERES	50 000 €	
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	
TOTAL DEPENSES		**9 270 000 €**	
002	EXCEDENT REPORTE	- €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	86 000 €	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES	506 000 €	Refus de financement projet carton - légère hausse vente matériaux - RS (77 K€)
731	IMPOTS ET TAXES	6 634 000 €	Augmentation valeurs locatives + 1,7%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 012 000 €	Soutiens supplémentaires suite mise en place nouvelles filières déchèteries
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000 €	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €	
78	REPRISE SUR PROVISIONS	- €	
TOTAL RECETTES		**8 305 000 €**	
RESULTAT		**- 965 000 €**	

À l'instar des autres budgets et compte tenu des difficultés de celui-ci en particulier, les dépenses et recettes inscrites correspondent majoritairement au CA 2024.

Cependant, malgré une tendance à la baisse des ordures ménagères, le montant prévisionnel des contributions versées au SMITED connait une hausse de plus de 420 000€, en raison de l'augmentation du coût à la tonne. La contribution 2025 correspond au tonnage de 2024.

De plus, l'ouverture du nouveau centre de tri Unitri est prévue sur le début de l'année 2025. Des incertitudes demeurent sur le tarif qui sera appliqué en raison de marchés encore en cours de publication et de modifications au budget initial. Il sera supérieur au tarif 2024 de SUEZ, au moins pour la 1ère année d'exploitation.

La généralisation des caissons de réemploi mais également de zone donnez-prenez et matériauthèques a débuté en 2024. Ces solutions vont devenir une obligation réglementaire et sont impératives pour obtenir certains soutiens d'Eco-organismes. En 2025, une dépense de 65 000€ est prévue pour l'achat de caissons maritimes pour une subvention attendue de la Région de 44 000€. Cependant, les coûts de traitement évités ne pourront être majoritairement constatés qu'à partir de 2026.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Enfin, la mise en place des filières supplémentaires en déchèteries a comme impacts estimatifs :

- 184 701 € de soutiens supplémentaires (dont 67 000€ comptabilisés dans l'impact de la valorisation des déchets inertes),
- 95 904 € de coûts évités. Encore une fois, la majorité de ces coûts évités (liés aux encombrants) ne pourront être constatés qu'à partir de 2026,
- 15 702 € de tarification des professionnels en moins.

En parallèle, le déploiement des composteurs sera poursuivi jusqu'en 2026 permettant d'évaluer l'impact de cette mesure sur la production de déchets compostables.

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP ULTERIEURS
AE 2024-02 - ACQUISITION COMPOSTEURS	2024	2026	DEPENSES	786 485 €	115 095 €	293 110 €	378 280 €
			RECETTES	75 000 €	- €	37 500 €	37 500 €

En ce qui concerne le chapitre du personnel, il reste constant sauf GVT et décision gouvernementale liée à la hausse des cotisations CNRACL. Une attention particulière sera portée au recours aux agents intérimaires dont l'enveloppe a progressé de manière constante.

En investissement, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour la poursuite de la mise en conformité des déchèteries et une autre de 274 800 € pour la déchèterie de Melle.

La recherche de subventions est nécessaire au regard de projets. Selon les projections actuelles, il faudra recourir à l'emprunt pour financer l'acquisition de véhicules lourds : polybenne, semi de verre et télescopique.

De même, deux AP/CP existantes arrivent à leur terme en 2025 et une nouvelle concernant la réalisation de plateformes est créée sur l'exercice 2025.

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP ULTERIEURS
22004 - DECHETERIE DE LEZAY	2017	2025	DEPENSES	1 429 733 €	1 388 827 €	40 906,00 €	
			RECETTES	252 354 €	242 354 €	10 000,00 €	
22009 - HARMONISATION DES MODES DE COLLECTE	2020	2025	DEPENSES	1 022 601 €	890 275 €	132 326,26 €	
			RECETTES	165 031 €	145 380 €	19 651,00 €	
AP 2023-03 - FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES	2023	2027	DEPENSES	1 149 207 €	73 484 €	296 743,00 €	778 980 €
			RECETTES	711 085 €	- €	216 284,00 €	494 801 €
AP 2025-04- REALISATION DE PLATEFORMES	2025	2027	DEPENSES	297 285 €		90 280,00 €	207 005 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

B. Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2025

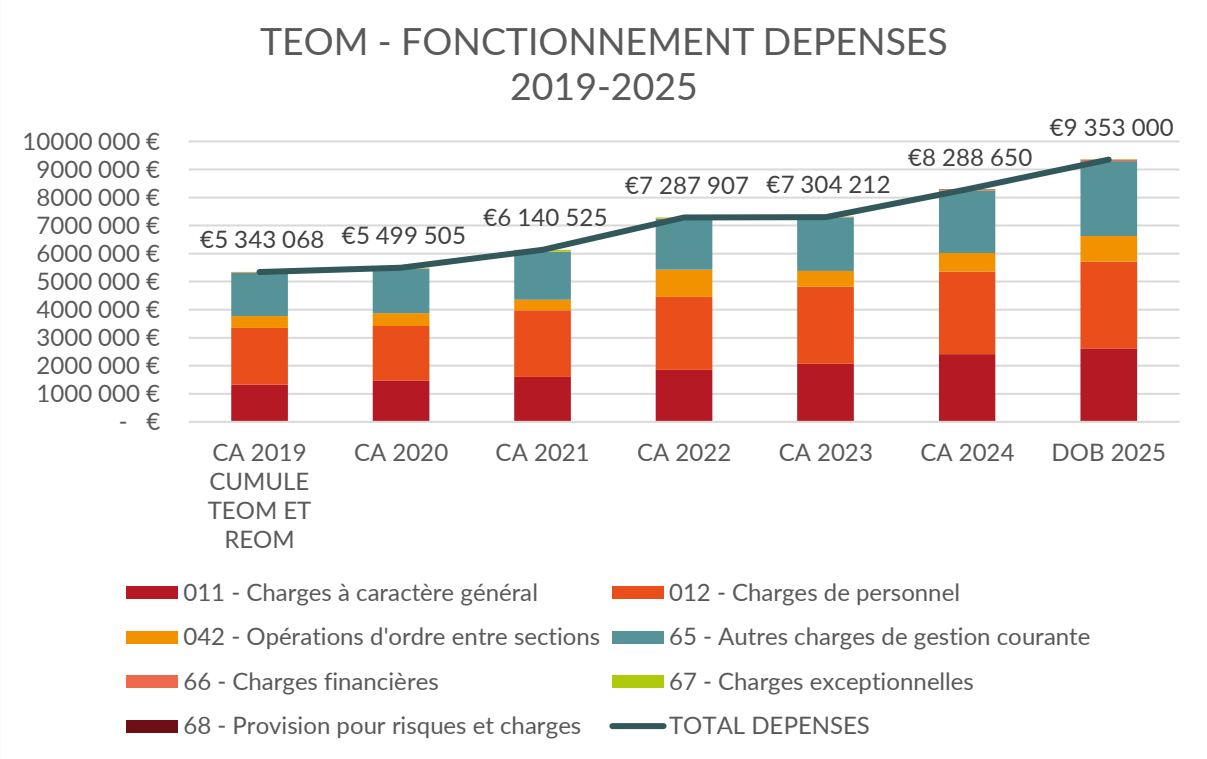

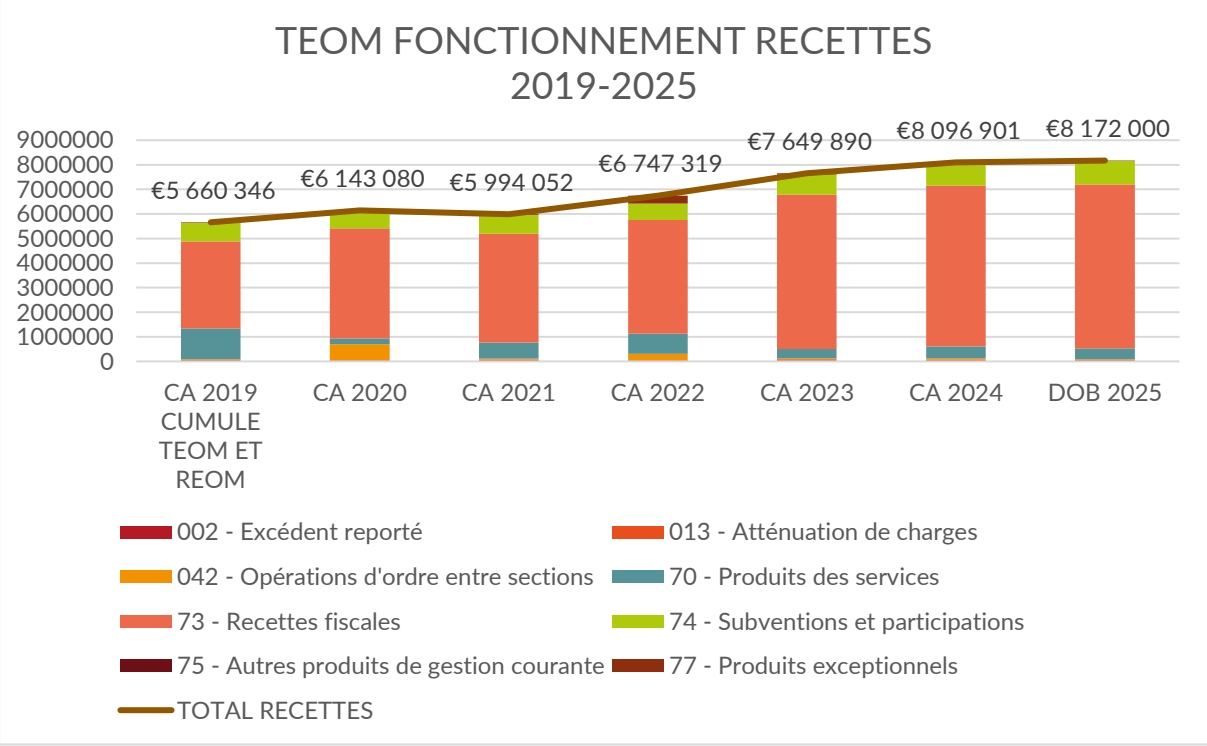

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

C. Prospective 2025 à 2027

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT		TOTAL	PROJECTION	PROJECTION
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 625 000 €	2 677 500 €	2 731 000 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 005 000 €	3 150 000 €	3 200 000 €
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	909 000 €	950 000 €	950 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 680 000 €	2 446 500 €	2 232 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	50 000 €	40 000 €	38 000 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000 €	1 000 €	1 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €		
TOTAL DEPENSES		**9 270 000 €**	**9 265 000 €**	**9 152 000 €**
002	EXCEDENT REPORTE	- €		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000 €	60 000 €	60 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	86 000 €	35 000 €	35 000 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES	506 000 €	450 000 €	450 000 €
731	IMPOTS ET TAXES	6 634 000 €	7 050 000 €	7 120 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 012 000 €	1 100 000 €	1 150 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000 €		
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €		
78	REPRISE SUR PROVISIONS	- €		
TOTAL RECETTES		**8 305 000 €**	**8 695 000 €**	**8 815 000 €**
RESULTAT		**- 965 000 €**	**- 570 000 €**	**- 337 000 €**

D. Les enjeux et perspectives 2025

Une réunion politique s'est tenue le 30 janvier 2025 au cours de laquelle 54 élus ont participé (conseillers communautaires, référents déchets, membres de la commission finances et maires), en groupes de travail, à des ateliers visant à établir des leviers potentiels d'optimisation financière et dégager des priorités dans les actions à mettre en place.

L'objectif consistait à identifier des impacts financiers (par le biais d'économies générées et/ou de recettes supplémentaires) et en relever les incidences objectives (coût supplémentaire de mise en œuvre, impact sur le service…) tout en ne mettant aucun frein dans les propositions choisies ou soumises.

Les axes de travail étaient les suivants :

- Professionnels (remaniement de la redevance spéciale, accès aux déchèteries)
- Nouveaux projets (collecte des cartons en colonnes aériennes, vente de broyat)
- Prévention (ajustement des achats de composteurs, des locations de broyeurs)
- Collectes (ajustement collecte des encombrants, gestion des bacs pour les manifestations, ajustement des prestations colonnes enterrées)

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

- Déchèteries (fermeture de site, contrôle d'accès et limite de passage, limitation des déchets autorisés)
- Ressources humaines (interroger le recours aux contractuels et PCA)
- Financiers (durées d'amortissement, taux de la TEOM, utilisation des excédents, subventions d'équilibre du budget principal).

La priorisation retenue par les 54 élus qui ont participé aux groupes de travail ressort dans l'ordre suivant et ferait apparaître un déficit de fonctionnement prévisible réduit à – 376 500 € sur 2025 après mise en œuvre des actions :

Actions	Impact budgétaire 2025	Impact budégtaire 2026	Impact budgétaire 2027
Fermeture de la déchèterie de Saint Vincent	Non évalué à ce jour en fonctionnement		
Collecte des cartons avec réutilisation colonnes aériennes emballages	86 000 €	130 000 €	130 000 €
Accélérer le contrôle d'accès	45 000 €	100 000 €	100 000 €
Fermeture de la déchèterie de La Mothe	Non évalué à ce jour en fonctionnement		
Fermeture de la déchèterie de Celles sur Belle	Non évalué à ce jour en fonctionnement		
Remaniement de la RS à 0,06	215 000 €	430 000 €	430 000 €
Revoir les modalités de collecte des encombrants	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Interdire les tontes en déchèteries	29 500 €	44 000 €	44 000 €
Utilisation des excédents reportés	Montant à définir		
Ajustement de l'achat des composteurs	80 000 €	- €	- €
Vente du 2ème composteur à prix coutant	500 €	500 €	500 €
Arrêt de la location des broyeurs	4 500 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	**480 500 €**	**730 500 €**	**730 500 €**
Résultat de fonctionnement prévisible avec saisie actuelle	**- 965 000 €**	**- 570 000 €**	**- 340 000 €**
Actions déjà planifiées mais non budgétées	108 000 €	177 500 €	180 000 €
Résultat de fonctionnement prévisible après mise en place des actions	**- 376 500 €**	**338 000 €**	**570 500 €**

Nota : La seconde action « collecte des cartons avec réutilisation des colonnes aériennes d'emballages » nécessiterait une dépense d'investissement de 45 000 € en 2025.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

GLOSSAIRE

A
AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.
B
BA : Budget annexe
BP : Budget Primitif ou Budget Principal
BS : Budget Supplémentaire
C
CA : Compte Administratif
CAF Brute : Capacité d'Autofinancement. C'est le ratio qui évalue les ressources générées par l'activité normale de gestion des services sur une année et permettant d'assurer son autofinancement. Elle est calculée ainsi : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF Nette : Capacité d'Autofinancement. Elle est calculée ainsi : CAF Brute – remboursement du capital des emprunts. On mesure ainsi de quelle capacité d'investissement la collectivité dispose une fois payées les charges courantes et le remboursement du capital d'emprunts (les intérêts sont déjà pris en compte dans les charges courantes).
CCMP : Communauté de Communes Mellois en Poitou
CRD : Capital Restant Dû
D
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DM : Décision Modificative
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
E
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
F
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
G
GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Évolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades
I
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
L
LFI : Loi de Finances Initiales
P
PLF Projet de Loi de Finances
R
RAR : Reste A Réaliser
RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
S
SMITED : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets
T
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée